

# *PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE & DES SECOURS*

## *IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT :*

*N° DE DECLARATION :*

*NOM DE L'ETABLISSEMENT : Aqua Splash*

*N° DE TELEPHONE : 0608995970*

*ADRESSE : Font la souche- Col saint jean 04140 Montclar*

*NOM DE L'EXPLOITANT OU DU PROPRIETAIRE : JEAN Frédéric*

*NOM DU RESPONSABLE DE SECURITE : JEAN Morgan*

## **FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT**

**1. Période d'ouverture de l'établissement :** *ouverture saisonnière*

***Du 15 juin au 15 septembre.***

***Ouvert tous les jours sauf en cas d'intempéries.***

**2. Horaires de Surveillance :** *10h à 19h 30*

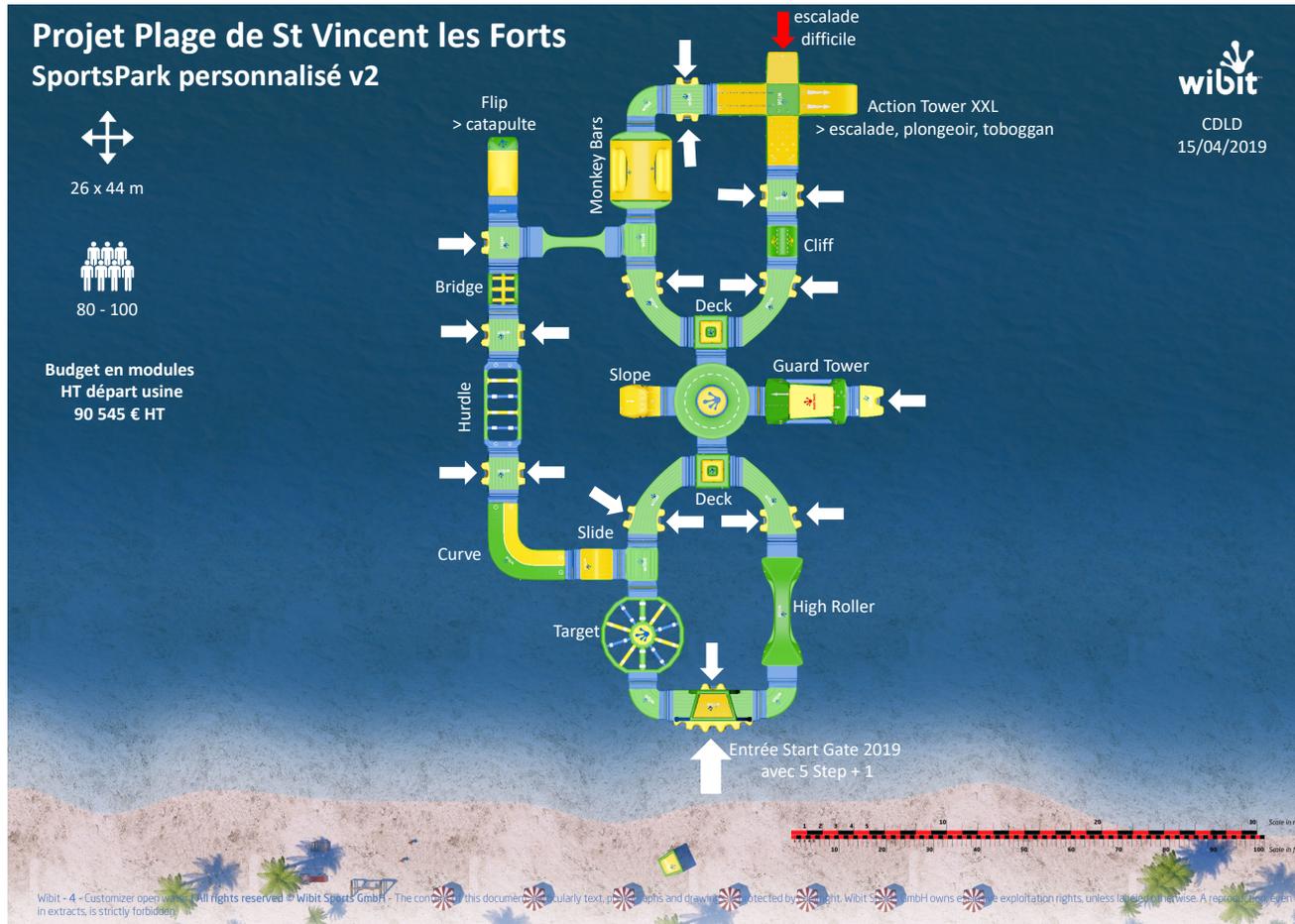
**3. Fréquentation maximale instantanée en baigneurs**(référence au décret n° 81-324 du 7 avril 1981, article 8 ) :  
***80 pers.***

Fréquentation maximale saisonnière journalière : 400 pers

Moments prévisibles de forte fréquentation (préciser si possible les jours et périodes de la journée) : entre le 30 juillet et le 15 août. Dans l'après-midi.

**L'accès au parc se fait toutes les demi-heures.**

# PLAN DES LOCAUX



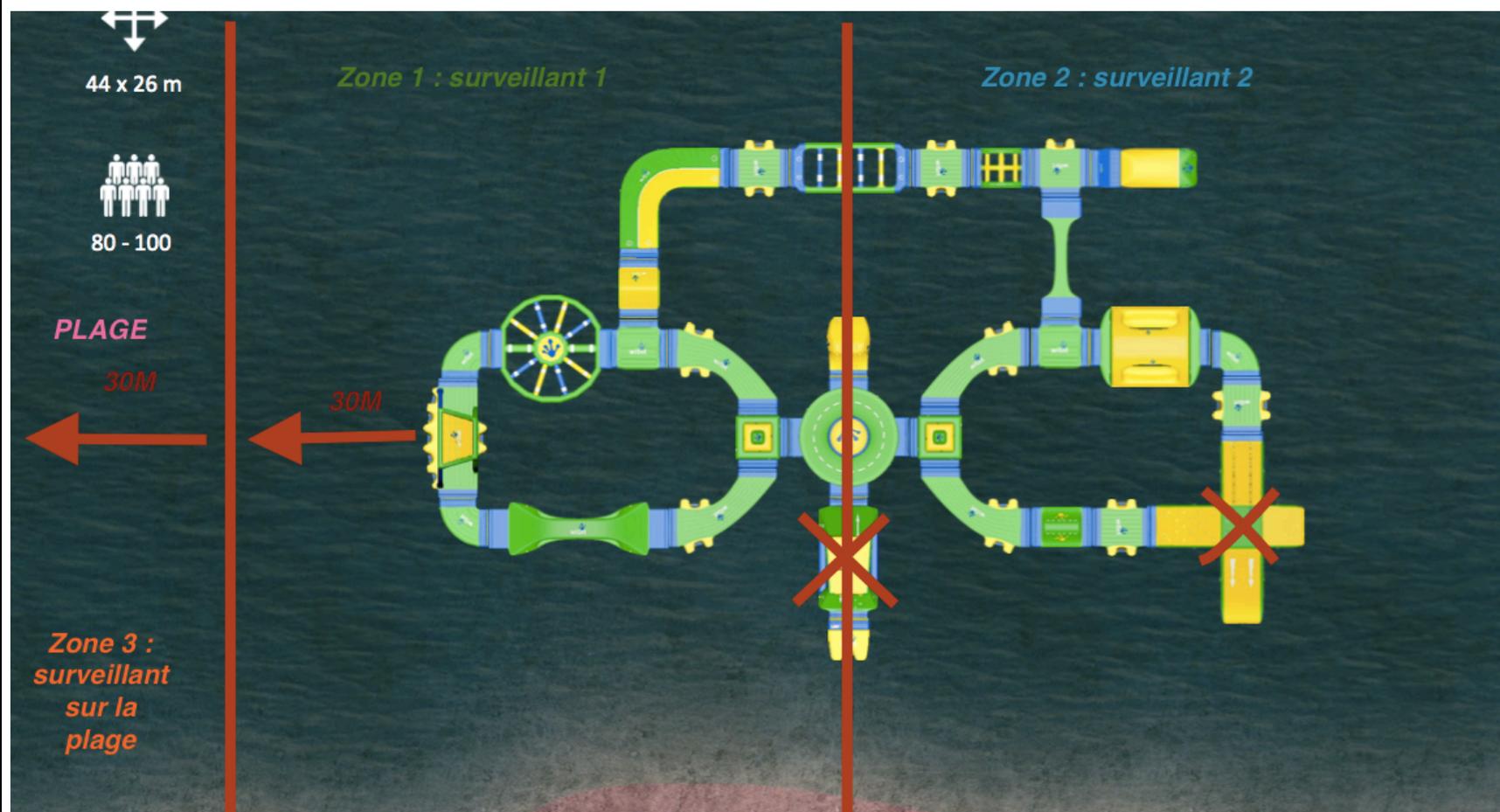
Quand le lac est à son niveau le plus haut l'entrée du parc est à 60 mètres de la plage.

## **ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ESPACE AQUATIQUE**

*Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public.*

1. **Nombre** : 2 à 3 personnes. 5 jours à 3 personnes et 2 jours à deux personnes.
2. **Qualification** : BEESAN, BNSSA
3. **Poste** : Surveillant de baignade
4. **Zones de surveillance** : Espace aquatique délimité par des bouées. Une ligne d'eau qui part du bord de la plage jusqu'au parc delimita la zone.  
*Elle est composée de boudin gonflable pour permettre aux clients de se reposer.*
5. **Autre personnel présent dans l'établissement** : 1 à 2 personne à l'accueil sur la plage
6. **Tous les secours sont répertoriés dans une main courante.**

## Zone de surveillance



Nous disposons de 3 zones de surveillances : Le poste de surveillance se fera à partir de la tour de contrôle (croix rouge sur schéma- première à gauche). Deux surveillants seront en poste. Le surveillant de la zone 1 reste toujours posté sur la tour, le surveillant de la zone 2 se déplace entre la tour et le modules XXI afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le parc (croix rouge à droite) .

Deux kayaks seront à disposition des sauveteurs. Dont un sur la plage et un autre en bas de la tour de control.

	Zone 1	Zone 2	Zone 3 sauveteur sur la plage
Accident sur un module dans la zone ..	<p>Le sauveteur 1 responsable de la surveillance de la zone donne l'alerte en sifflant. Il se rend sur la zone d'accident en ayant prévenu sauveteur 2 qui lui à son tour prévient le sauveteur de la plage et reste en poste de surveillance.</p> <p>Le sauveteur 2 transmet le premier bilan.</p> <p>Sauveteur 1 pendant ce temps effectue : Évacuation du module, Protection de la victime.</p> <p>Le sauveteur de la plage se rend le plus rapidement possible avec le bateau (plan dur). Le sauveteur de la plage ramène la victime au sol et effectue les premiers secours. Le sauveteur 1 rejoint son poste de secours</p>	<p>Même procédure, mais avec les rôles inversés.</p> <p>Le surveillant de la zone 2 se rend sur l'accident et le surveillant 1 de la zone passe l'alerte et reste en surveillance.</p>	

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Personne à l'eau	<p><b>Le surveillant 1</b> se jette à l'eau et ramène la victime sur le module. Pendant ce temps le surveillant 2 passe l'alerte et reste en surveillance.</p> <p><b>Le sauveteur 1 :</b> Évacue le module le plus proche de la victime, Protège la victime, Effectue les gestes de premiers secours en cas de blessures légères.</p> <p>Le <b>sauveteur de la plage (zone 3)</b> se rend sur le lieu avec le bateau pour venir en soutien au sauveteur 1. Un fois la victime à bord du bateau le sauveteur de la plage ramène la victime au sol. Réalisation des premiers secours sur la plage. Le sauveteur n°1 rejoint son poste.</p>	<p>Même procédure, mais avec les rôles inversés.</p> <p>Le surveillant de <b>la zone 2</b> se rend sur l'accident et le <b>surveillant 1</b> de la zone passe l'alerte et reste en surveillance.</p>	<p>Secours en fonction de la localisation de la victime.</p> <p>Accident à 30m de la plage le sauveteur de la plage se rend sur l'accident à la nage et ramène la victime au sol. Réalisation des premiers secours sur la plage</p> <p>Si la victime est à 30 m de <b>la zone 1</b>, le <b>surveillant 1</b> se rend sur l'accident précédemment prévenu par le <b>surveillant 3</b> de la plage. Et ramène la victime sur la plage ou sur un module en fonction de la gravité. Le <b>surveillant 3</b> vient en aide avec le bateau au <b>surveillant 1</b> et ramène la victime au sol. Le <b>surveillant 1</b> rejoint son poste</p>

Type de blessure	Actions à tenir
<b>Blessures Légères</b> <b>(coupures,hématomes légers..)</b>	Les sauveteurs du poste de secours réalise les premiers secours avec la trousse de secours à disposition. Si le client veut arrêter l'activité, possibilité de rapatriement par un des trois sauveteurs. Selon la fréquentation, soit le sauveteur de la plage vient le chercher soit un des deux sauveteurs en poste sur le parc le rapatrie à la plage. L'évacuation se fait à l'aide d'un bateau. Le secouriste de la zone 3 ou le PSE1 prend en charge le client.
<b>Blessures Modérées *</b> <b>(fractures fermés, hématomes..)</b>	Rapatriement sur la plage puis immobilisation.
<b>Blessures Graves *</b> <b>(Traumatisme du rachis, TCE, fracture ouverte...)</b>	Le sauveteur de la plage ramène le materiel necessaire et un plan dur, à l'aide du bateau. Sur la plage le PSE1 aura organisé tout le materiel necessaire.

\*Blessures moderées à grave => alerte des pompiers par le sauveteur de la plage.

## Cas particulier

### 1. En cas de deux surveillants présents:

- ⇒ Accident sur le module : le surveillant de la zone (1 ou 2) se rend sur l'accident en kayak. Réaliser un premier bilan puis déplacer la victime sur l'embarcation pour le ramener au sol.
- ⇒ Personne à l'eau : le premier sauveteur se jette à l'eau le deuxième sauveteur évacue\* le par cet se rend avec l'embarcation sur la zone d'accident.

\*ÉVACUATION du parc : alerte en sifflant 3 coups de sifflet et en annonçant « évacuation du parc ». Le sauveteur s'assure que les clients présents rejoignent la plage en sécurité et en même temps passe l'alerte au personnel de l'accueil présent du parc. La personne responsable de l'accueil du parc passe l'alerte aux pompiers ;

Ensuite les sauveteurs 1 et 2 se rendent au sol pour effectuer les premiers secours. Le PSE1, surveille que les clients sont bien rentrés en toute sécurité et vient en soutien aux sauveteurs.

Prise en charge des pompiers. Dès que la victime est stabilisée et prise en charge par les autres professionnels les sauveteurs peuvent regagner leur poste de secours. Reprise de l'activité.

2. Dans le cas de basse fréquentation, un seul sauveteur sera présent sur le parc. En cas d'accident le sauveteur passe l'alerte à la personne responsable de l'accueil. Évacuation du parc systématiquement et prise en charge de la personne. Le PSE1 présent sur la plage s'assure que les clients rentrent bien en sécurité, et vient en aide au sauveteur.
3. Si deux secours arrivent en même temps : évacuation du parc, puis prise en charge des victimes. Le surveillant 3 se rend sur l'accident qui nécessite le rapatriement au plus vite.
4. Secours en cas d'un surveillant déjà sur un autre secours : Évacuation du parc et prise en charge. Favoriser le secours le plus urgent.

## Briefing

Le Briefing se fait en français : « Mesdames et Messsieurs, nous vous rappelons que le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Pour cela ne vous demandons de ne pas l'enlever jsuqu'à votre retour sur la plage. Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de nager sous les modules. Avant de plonger ou sauter à l'eau nous vous demandons de regarder autour de vous les personnes présentent afin d'éviter le risques de colisions.

Éviter de rester immobile longtemps au milieu des modules.

En cas de besoins ou pour toutes informations complémentaires les secouristes postés sur les tours de contrôle seront présents pour vous répondre.

En cas de blessé nous vous demandons de stopper l'activité. Si le surveillant siffle plus de 3 fois nous vous demandons d'évacuer le parc le plus rapidement possible, tout en gardant votre calme.

Nous vous rappelons que les enfants de moins de 8 ans sachant nager doivent être obligatoirement accompagné d'une personne âgé au moins de 14ans.

Amusez vous bien ! »

En anglais au vue de la clientèle hollandaise importante :

“Ladies and Gentlemen, we remind you that wearing a lifejacket is mandatory. To do this, do not ask that you remove it until you return to the beach. We also remind you that it is forbidden to swim under the modules. Before diving or jumping in the water we ask you to look around you people present to avoid the risk of collisions. Don't staying still for a long time in the middle of the modules.

In case of need or for any additional information the rescuers posted on the control towers will be present to answer you.

In case of injury we ask you to stop the activity. If the supervisor sifles more than 3 times we ask you to evacuate the park as quickly as possible, while keeping your calm. We remind you that children under 8 years old who are able to swim must be accompanied by a person who is at least 14 years old. Have fun !”

\*Le briefing peut se faire en Espagnol, italien et arabe. Ce POSS sera affiché dans le chalet d'accueil est accessible à toute la clientèle. Il sera également disponible sur notre site internet : [parc-aquasplash.fr](http://parc-aquasplash.fr).

## Formation des sauveteurs

La formation du personnel se fera au minimum 2 fois par mois dont une fois avant l'ouverture de la saison.  
Une situation d'accident sera simulé entre les personnes de l'équipe.  
Dans la mesure du possible, cette simulation se fera en collaboration avec les pompiers du lac.

## IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

### 1. Matériel de sauvetage :

- ✓ embarcation ;
- ✓ bouées ;
- ✓ gilets ;
- ✓ plan dur ;
- ✓ Paddle
- ✓ Bateau électrique
- ✓ Deux kayaks
- ✓ Matériel de recherche : Palmes, tuba, masque

## 2. Matériel de secourisme, comprenant notamment

- ✓ 1 couverture métallisée ;
- ✓ Des attelles gonflables pour membres inférieurs et supérieurs ;
- ✓ 1 collier cervical (adulte-enfants) ;
- ✓ 1 nécessaire de premier secours (ciseau inox, pince à écharde, dose anti-choc, pansement compressif, gel hydroalcoolique, désinfection par serviettes de chlorhexidine, adhésif prédécoupés, compresses stériles, couverture de survie, gants, doigts cuir)

## 3. Matériel de ranimation :

- ✓ 1 bouteille d'oxygène de 1 000 litres avec manomètre et débitre ;
- ✓ 1 ballon auto remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation
- ✓ *01 Défibrillateur Automatisé Externe type « D.S.A. »*

## Identification des moyens de communication

### 1. Communication interne :

- ✓ Sifflet ;
- ✓ Appareil radio ;
- ✓ Téléphone portable

### 2. Moyens de liaison avec les services publics : (SAMU - sapeurs-pompiers) **numéro 112**

## RÈGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement sera affiché sur le site web et à l'accueil .

L'AQUAPARK est ouvert de 10h00 à 19h30. Son accès est payant.

L'AQUAPARK est basée en zone de baignade surveillée par du personnels diplômés.  
Les diplômes sont consultables sur place ;

**AFIN DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUS,  
VEILLEZ A RESPECTER LES REGLES DE CONDUITES SUIVANTES :**

Ne jamais utiliser les équipements du parc en dehors des heures d'ouverture;

### ❖ AVANT L'ENTREE SUR LES STRUCTURES GONFLABLES :

1. Les utilisateurs doivent OBLIGATOIREMENT porter le gilet de sauvetage fourni par l'organisateur ;
2. L'accès à l'Aquapark est autorisé uniquement aux enfants à partir de 6 ans, sachant nager;
3. Pour les enfants entre 6 et 9 ans l'accompagnement d'un adulte **est obligatoire** ;
4. Pour les enfants de 9 à 12 ans, l'accompagnement d'un adulte est recommandé ;

5. Ne pas utiliser le parc si vous êtes sous l'emprise d'alcool, de drogue ou de médicaments ;
6. Ne pas utiliser de bijoux ou d'objet tranchant susceptible d'endommager le matériel ;

❖ **SUR LES STRUCTURES GONFABLES :**

1. La pratique de jeux violents ( bagarre, bousculade ) sur la structure est interdite ;
2. Dégager immédiatement la sortie d'atterrissage et la zone de plongée afin d'éviter tout choc avec un autre participant ;
3. Il est interdit de nager sous les équipements;
4. Sur les modules Action tower et XXL tower ; attendre que la sortie d'atterrissage soit dégagée pour entamer le saut qui se fera **OBLIGATOIREMENT** les pieds en avant;
5. Sur le module « Catapulte » une seule personne à la fois est autorisée.

**L'ORGANISATEUR N'EST PAS TENU RESPONSABLE DES ACCIDENTS  
EN CAS DE NON RESPECT DE SES REGLES DE SECURITE.**

En cas de non-respect du règlement au cours de la prestation, l'organisateur aura le pouvoir de faire sortir l'utilisateur, et aucun remboursement ne sera effectué.

**Numéros de téléphone en cas d'accidents :**

**112** Numéro d'urgence européen

## Les 10 règles d'or :

1. **Obligation de savoir nager.**
2. **Obligation** de porter le gilet d'aide à la flottabilité.
3. Age minimum 6 ans.
4. Il est **interdit** de sortir du périmètre de sécurité et de nager sous les modules.
5. Les surveillants sont présents pour garantir votre sécurité, en dehors des heures d'ouverture la structure est interdite d'accès.
6. Les consignes et injonctions des surveillants sont à respecter par tous. Ils peuvent évacuer sans contestation possible toute personne présentant un danger pour elle-même ou pour les autres.
7. L'accès au parc est **interdit** : aux personnes en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiant, aux personnes atteintes de maladies mentales si elles ne sont pas encadrées, aux personnes atteintes de maladies contagieuses ou d'affections cutanées contagieuses, aux personnes présentant des risques cardio-vasculaires.
8. En cas de constatations d'accident ou d'incident prévenir immédiatement un surveillant.
9. La responsabilité des surveillants et de l'exploitant ne saurait être engagée en cas de non-respect du règlement intérieur.
10. L'accès au parc est **autorisé** uniquement en présence d'un sauveteur et **interdit** en dehors des heures d'ouverture !

## NORMES ET CERTIFICATION

Les modules gonflable de la marque WIBIT sont certifiés EU et autres normes . Classification, matériaux, méthodes d'essai, information des consommateurs et exigences spécifiques de sécurité..., tous ces éléments sont **conformes à la norme européenne EN 15649\*** et validés par l'organisme de contrôle allemand indépendant et internationalement reconnu : le TÜV

Tout est conçu pour empêcher de rester coincé en dessous. Chaque élément à une fiche imprimée rappelant son utilisation optimale (nombre d'utilisateur, élimination des risques de coincement ou d'étranglement, connexion et assemblage des modules sécurisés...) .

### Temps effectif :

L'accès au parc est limité dans le temps. Ce temps est défini lors du paiement en caisse, le décompte commence lorsque le client prend la direction du parc aquatique. Lorsque le temps est écoulé, le personnel appelle le numéro correspondant. Le propriétaire de ce numéro doit alors rejoindre la billetterie afin de valider la fin de son temps et remettre le gilet d'aide à la flottabilité. Le propriétaire du numéro est responsable de son gilet d'aide à la flottabilité ainsi que du temps passé sur le parc.

En cas de dépassement volontaire du temps, toute heure supplémentaire commencée sera facturée selon le tarif horaires en vigueur.

### Tarifs :

Les tarifs sont affichés sur le site, ainsi que sur les brochures tarifaires et également sur internet. Ils sont TTC. Dans des cas de demandes spéciales, des tarifs peuvent être modifiés, avec le client.

### Moyen de paiement :

L'Aqua Splash Parc accepte les espèces, les cartes bancaires (CB/VISA), les chèques vacances (ANCV), et les chèques.

### Remboursement :

Le paiement du ticket d'entrée vaut pour acceptation du présent règlement. Aucun remboursement ne sera effectué si celui-ci n'a pas été respecté. **Aucun remboursement ne sera effectué dès lors que l'utilisateur aura passé plus de 10 minutes sur le parc.** Et semble en mesure de pratiquer l'activité.

Lors de fermetures exceptionnel du parc (évènement météorologique), **les prestations interrompues ne sont pas remboursables.** Cependant le temps restant de la prestation peut être utilisé dès la réouverture du parc le jours même.

#### Conditions météorologiques :

En cas de mauvaise météo (pluie, orage, vents violents, inondation, ...) entraînant une baisse de fréquentation et/ou des risques concernant la sécurité, le parc peut être fermé plusieurs heures voire la journée entière.

#### Resquilleurs :

Toute personnes tentant d'accéder au parc sans avoir payé un droit d'entrée se verra sommé de quitter le parc et de s'acquitter du droit d'entrée. **Des poursuites peuvent être engagées.** Le concours de la gendarmerie sera également requis en cas de besoin.

#### Réclamations :

Toute réclamation peut être faite par courrier à l'adresse courrier et mail de l'entreprise; en précisant l'objet, la date et l'heure du litige. Le tout en précisant votre identité et vos coordonnées. Le rôle du personnel, n'est pas de traiter les réclamations sur place. Nous ferons en sorte de traiter chaque réclamation dans les meilleurs délais.

Affiche d'information à l'entrée du parc

**Il est interdit de sauter dans l'eau si la zone n'est pas libre.**

**Il est interdit de nager sous les modules.**

**Accès interdit aux enfants de - 6ans étant seuls.**  
0 - 6

**Il est interdit de plonger la tête la première.**

**Il est interdit de monter avec des objets personnels.**

**Il est interdit de manger sur la structure.**

**L'accès est interdit aux personnes étant sous l'emprise de l'alcool.**

**Il est interdit de fumer sur le parc.**

**L'accès est interdit aux personnes étant sous l'emprise de drogues.**

**L'accès est interdit aux femmes enceintes.**

**Il est interdit de porter des bijoux, lunettes ou autres effets personnels.**

**Park Sea Jump France ne peut prendre la responsabilité de garder les effets personnels.**



**Veillez régler votre entrée au parc avant d'y accéder. Un ticket de caisse vous sera remis.**



**L'accès est autorisé à partir de 6 ans accompagné d'un adulte. Mesurant au moins 1,10m.**



**Accès aux adultes sans limite d'âge, mais étant en bon état de santé.**



**La direction se réserve le droit d'admission.**



**Les gilets de sauvetage sont obligatoires à tout âge**



**Nous recommandons l'utilisation de crème solaire.**